



# VACAF, DES VACANCES POUR TOUS

Vacaf est un service mutualisé à disposition des Caf. Vacaf propose une offre de séjours et verse les aides vacances aux structures.

## AIDE VACANCES FAMILIALES

Une aide accordée par la Caf 35 :

- Aux familles allocataires.
- Pour plusieurs séjours dans la limite de 7 nuitées.
- Pendant les vacances scolaires de la zone B si enfant(s) scolarisé(s).
- Dans une structure de vacances labellisée VACAF.

## AIDE VACANCES ENFANTS

Une aide accordée par la Caf 35 :

- Aux enfants nés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2022.
- Pour plusieurs séjours dans la limite de 14 nuitées par enfant.
- Pendant les vacances scolaires de la zone B.
- Dans une structure conventionnée par la Caf 35 ou VACAF : colonie ou mini-camp.

Aides accordées dans la limite des crédits disponibles



Sous une tente en camping, en location ou dans un village vacances,...



Vacances à la mer, en montagne ou à la campagne



Pour découvrir de nouvelles activités,...



Pour développer sa créativité,...

L'aide Vacaf est versée directement à la structure de vacances. Vous ne payez que la différence au moment de votre arrivée !

JANVIER



1

LA CAF CALCULE  
LE MONTANT DE VOS AIDES

FÉVRIER



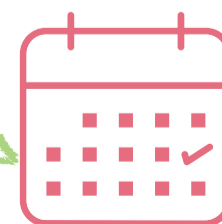
2

LA CAF VOUS INFORME  
PAR MAIL DU MONTANT DE VOS AIDES



3

VOUS CHOISISSEZ  
LA STRUCTURE SUR VACAF.ORG



4

VOUS RÉSERVEZ  
VOTRE SÉJOUR

# AIDE VACANCES FAMILIALES

L'aide aux vacances familiales (AVF) est une participation financière accordée par la Caf d'Ille-et-Vilaine pour favoriser l'accès aux vacances en famille.

## Pour qui ?

Les familles :

- Allocataires de la Caf 35,
- ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 € (900 € si perception de l'AAEH),
- et un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans à charge.

## Quelle aide ?

L'aide est versée directement à l'organisme de vacances, qui déduit ce montant de votre facture.


Vous n'avez plus qu'à régler le solde restant.

Quotient familial		Participation Caf*
de 0 € à 450 €	→	90 % du coût
de 450 € à 549 €	→	70 % du coût
de 550 € à 600 €	→	50 % du coût
de 601 € à 700 €	→	30 % du coût

Dans la limite d'un prix plafond du coût du séjour de 800 € ou 620 € selon QF.

\*Si perception de l'AAEH, majoration de la participation Caf.

## Pour quels séjours ?

1. Choisissez la structure sur **Vacaf.org**
2. Réservez votre séjour en indiquant votre numéro allocataire.
3. Confirmez votre réservation en versant des arrhes. 

Vous devez partir en vacances en famille avec votre/vos enfant(s) :

- En France Métropolitaine.
- Durant les vacances scolaires si votre/vos enfants est/sont soumis à l'obligation scolaire.
- 1 à 7 nuitées.
- Dans la limite de 7 séjours par an.

**Aide cumulable avec l'AVE !**

## Vos droits

Votre notification de droit AVF est disponible dans l'espace **Mon Compte** sur Caf.fr.



### Exemple :

Séjour en famille de 800 € / QF de 500 €

Reste à charge  
240 €

Participation de la Caf  
560 € (70% du séjour)

# AIDE VACANCES ENFANTS


L'aide aux vacances enfants (AVE) est une participation financière accordée par la Caf d'Ille-et-Vilaine pour favoriser un départ en séjour collectif, hors du contexte familial, d'enfants mineurs (colonie ou mini-camp).

## Pour qui ?

Les familles :

- Allocataires de la Caf 35,
- ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 € (900 € si perception de l'AAEH),
- et un ou plusieurs enfants âgés de 3 ans à moins de 18 ans à charge.

## Pour quels séjours ?

1. Choisissez un organisateur de colonie ou de mini-camps sur **Vacaf.org**
2. Réservez le séjour de votre enfant en indiquant votre numéro allocataire.
3. Confirmez la réservation en versant des arrhes. 

## Quelle aide ?

L'aide est versée directement à l'organisme de vacances, qui déduit ce montant de votre facture.

Vous n'avez plus qu'à régler le solde restant.

Quotient familial		Participation Caf*
de 0 € à 299 €	→	70 % du coût
de 300 € à 600 €	→	50 % du coût
de 601 € à 700 €	→	30 % du coût

Dans la limite d'un prix plafond du coût du séjour de 560 € ou 400 € par enfant selon le QF.

*\*Si perception de l'AAEH, majoration de la participation Caf.*

Les enfants doivent partir :

- En France Métropolitaine ou en union Européenne.
- Durant les vacances scolaires
- 1 à 14 nuitées.
- Dans la limite de 14 séjours par an.

**Aide cumulable avec l'AVF !**



Votre notification de droit AVE est disponible dans l'espace **Mon Compte** sur Caf.fr.

**Exemple :**  
Séjour enfant de 600 € / QF de 400 €

Reste à charge  
300 €

Participation de la Caf  
300 € (50% du séjour)





# VACAF, DES VACANCES POUR TOUS

Retrouvez toutes les information sur [Vacaf.org](https://vacaf.org) 

Mémo :

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

